



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU MARDI 21 JANVIER 2020

*Le vingt et un janvier deux mille vingt, à dix-huit heures trente,
Le conseil municipal de la commune de La Chambre s'est réuni à la mairie de La Chambre.*

Présents : Gérald DURIEUX, Jean BAUDIN, Robert PILONI, Isabelle COLONEL-BERTRAND, Sophie DUROT, Gilles MEYER, René RAVOIRE, Philippe BOST, Mathilde SONZOGNI.

Représentés : Céline BERTRAND : procuration à Sophie DUROT,
Sandrine DAUTIÉE : procuration à Jean BAUDIN,
Logan DUMORTIER : procuration à Gilles MEYER,
Ludovic DUROT : procuration à René RAVOIRE ,
Marc TROCCAZ : procuration à Robert PILONI ,
Bernard GAIDIOZ : procuration à Mathilde SONZOGNI.

Election du secrétaire de séance.

Monsieur Robert PILONI est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2019

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2019 ; celui-ci est approuvé à la majorité (3 abstentions).

Demande de modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Cession de parcelle lieu-dit Mangon.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ajouter ce point à l'ordre du jour.

Dans le cadre d'une suspension de séance, Monsieur Denis CHAPPELLAZ –consultant conseil financier du bureau COME2C, présente le compte administratif 2019, et le budget 2020 de la commune, ainsi que les évolutions attendues de la fiscalité au niveau national et leurs incidences sur les dépenses et recettes communales.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CHAPPELLAZ pour sa collaboration et reprend le cours de la séance pour proposer au vote les différents documents budgétaires.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 du budget communal, conforme aux écritures de la commune, et qui n'appelle ni observation, ni réserve de la part de la commune.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET COMMUNAL

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré et a quitté la séance pour laisser la présidence à Monsieur Jean BAUDIN, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions)

- **APPROUVE** le compte administratif 2019.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2019 ,

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 la somme de 423 140.18 €
- Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 soit la somme de 206 694.66 €.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal à la majorité (3 abstentions) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à la somme de **1 522 466.66 €** en dépenses et en recettes ;
- En section d'investissement à la somme de **1 159 535,14 €** en dépenses et en recettes ;

- **VALIDE** le vote du budget :

- . au niveau du chapitre en section de fonctionnement ;
- . au niveau du chapitre et des opérations en section d'investissement .

MODIFICATION DE LA DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions), **DÉCIDE** :

- La suppression à compter du 1^{er} février 2020, d'un emploi permanent de rédacteur territorial principal de 1^{re} classe à temps non complet, à raison de 28 h /semaine,
- La création d'un emploi de rédacteur territorial principal de 1^{re} classe à raison de 35 h /semaine.
- La modification du tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté municipal correspondant.

BUDGET COMMUNAL-CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL

Ainsi que la loi le prévoit, le conseil municipal, à la majorité (2 voix contre):

- **VALIDE** l'attribution de l'indemnité de conseil à Monsieur Dominique QUATREVILLE pour ses prestations de conseil et d'assistance relatives à des dispositions d'ordre budgétaire, économique, financière et comptable, au taux de 100 % par an, soit un montant de 537.51 € brut, pour l'année 2019.

BUDGET REGIE D'ÉLECTRICITÉ-CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL

Ainsi que la loi le prévoit, le conseil municipal, à la majorité (2 voix contre) :



- **VALIDE** l'attribution de cette indemnité de conseil à Monsieur Dominique QUATREVILLE pour ses prestations de conseil et d'assistance relatives à des dispositions d'ordre budgétaire, économique, financière et comptable, au taux de 100 % par an, soit un montant de 396.61 € brut, pour l'année 2019.

CESSION DE PARCELLE LIEU-DIT MANGON

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de vendre, aux futurs acquéreurs de la parcelle constructible A 1021, une partie de la parcelle communale contiguë A 414 , classée N , afin d'agrandir leur terrain.
- Après l'opération de bornage nécessaire, à la charge de l'acquéreur, ce point fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal actant cette cession.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Renouvellement du marché des assurances de la commune .

Dans la cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire, la commune a renouvelé ses contrats d'assurances auprès de la SMACL, hors garanties statutaires, à compter du 1^{er} janvier 2020 , pour une durée de 4 ans.

INTERVENTIONS DU MAIRE

- Réunion en préfecture sur le retour de l'exercice plan neige ;
- Réception de fin d'année des agents ;
- Réunion avec le SIEPAB sur les travaux prévus chemin des moines, rue de l'église ;
- Remise des clés et des documents de la régie par le directeur au 31 décembre ;
- Cérémonie des vœux communale ;
- Cérémonies des vœux à Saint-Avre, Montgellafrey et Saint Martin sur la Chambre ;
- Conseil communautaire ;
- Point sur la première année de fonctionnement de la Maison d'Assistants Maternels ;
- Vœux de Monsieur le Sous-Préfet ;
- Réunion à la 3CMA .
- Réunion d'adjoints ;
- Réunion des établissements d'enseignements artistiques ;
- Vœux du Conseil départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.



[Signature]

[Signature]